

## La fermeture du Collège militaire du Mans

### Une fermeture annoncée Ou « Quand les événements se précipitent »

COLLEGE MILITAIRE DU MANS .

Le Mans, le 7 décembre 1981.

Madame, Monsieur,

L'ensemble des personnels civils du Collège militaire du Mans estime de son devoir d'informer les familles des élèves que des trac-tations imminentes vont avoir lieu sur le sort de l'établissement.

Les personnels instructeurs et enseignants s'étonnent qu'une décision soit sur le point d'être prise, sans que ni les familles, ni les personnels n'en aient été informés. Ils trouvent inadmissible qu'au-cune concertation préalable n'ait eu lieu.

Ils sont conscients de l'impact psychologique tout à fait néfaste que ces rumeurs vont avoir sur les élèves, tant du point de vue de la préparation sereine des examens et concours, que du point de vue de leur avenir.

En conséquence, devant la gravité de la situation, les personnels, conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des élèves et de leurs familles, ont jugé indispensable de vous avertir le plus rapidement possible de cette situation. Ils espèrent avec vous que le Ministère apportera une réponse apaisante.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

LES PERSONNELS INSTRUCTEURS ET ENSEIGNANTS  
DU COLLEGE MILITAIRE DU MANS.

**Le commandement sans nier ce qui se trame, se veut rassurant.**

COMMANDEMENT DES ECOLES  
DE L'ARMEE DE TERRE

Paris, le 9 décembre 1981.

Le Général

Le Général de corps d'armée SCIARD  
Commandant les écoles de l'armée de terre

à

Mesdames et Messieurs  
les parents d'élèves  
du collège militaire du MANS

Madame, Monsieur,

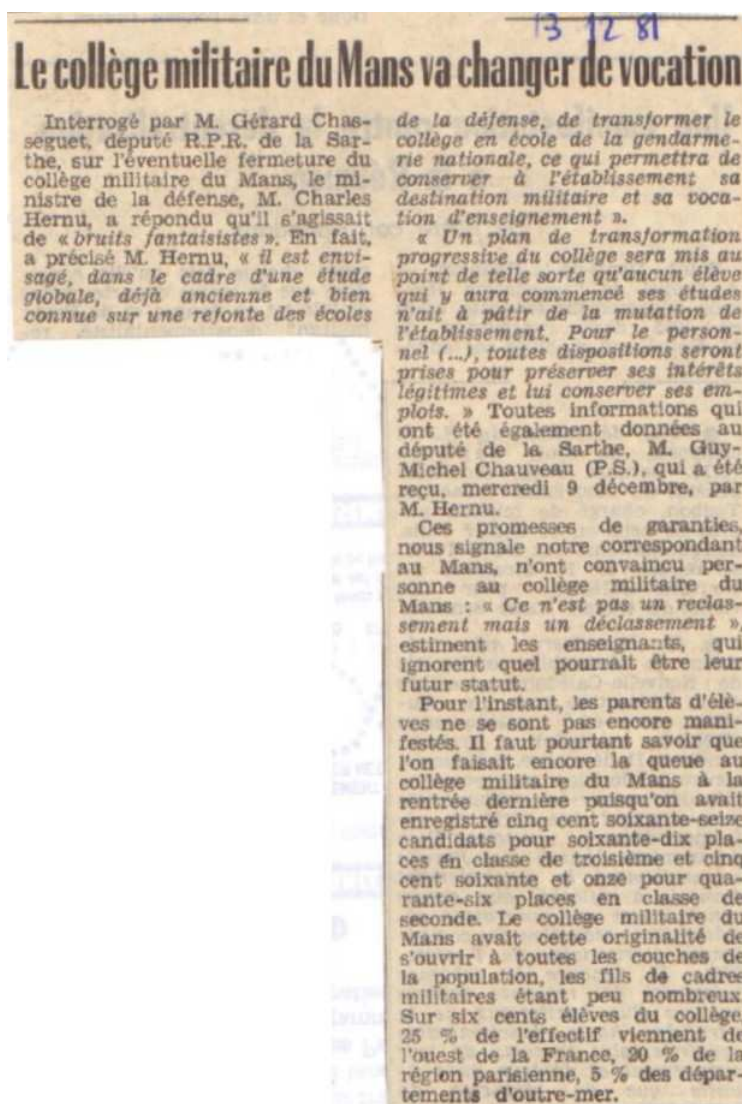
L'ensemble du personnel civil en service au collège militaire du MANS a manifesté ces derniers jours son inquiétude sur le devenir de l'établissement dans lequel votre fils est actuellement scolarisé. Les services généraux du collège fonctionnent normalement et une partie de l'enseignement et en particulier la tenue des conseils de classes de fin de trimestre sont assurés. Des professeurs qui ont momentanément cessé leurs cours se sont engagés à effectuer le rattrapage nécessaire au maintien du niveau de la scolarité.

Je tiens à vous informer que le Commandement veille à ce qu'aucune perturbation ne mette en péril la préparation aux examens et concours. Quel que soit l'avenir du collège militaire, au sujet duquel aucune décision n'est prise, je vous assure que des mesures seront adoptées de manière à préserver en toute hypothèse la conduite à leur terme normal des scolarités en cours.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de bien vouloir recevoir l'expression de mes sentiments les plus dévoués.



**M. Charles Hernu, ministre de la défense  
confirme la disparition du Collège au profit des gendarmes.**



Le Maine Libre du 13 décembre 1981

## Les parents d'élèves prêchent pour une cause perdue

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES  
DU COLLEGE MILITAIRE DU MANS  
-----

LE MANS, le 14 Décembre 1981

Monsieur CAFFIERI  
Président  
Les Jubinières  
SARGE LES LE MANS  
72190 COULAINES

à

Monsieur Charles HERNU  
Ministre de la Défense  
16, rue Saint Dominique  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me faire l'interprète de la vive émotion que l'annonce d'une éventuelle reconversion du Collège Militaire du MANS a provoquée chez les parents d'élèves. Je me permets donc d'attirer respectueusement votre attention sur quelques points qui me semblent très importants pour nos élèves, notre Armée, et notre Pays.

Le Collège Militaire du MANS est le seul établissement militaire qui prépare nos enfants au baccalauréat E, au brevet de technicien automobile et aux grandes écoles, tout spécialement aux Arts et Métiers. Il permet ainsi d'enrichir l'Armée de techniciens et d'ingénieurs de valeur, à une époque où la Nation réclame, pour son développement, de plus en plus de connaissances techniques.

Nos élèves sont issus de toutes les couches sociales de la population, ce qui va dans le sens d'une ouverture de la fonction militaire et favorise, par conséquent, une meilleure harmonie entre la Nation et son Armée.

Les résultats aux différents examens et concours sont bons, voire excellents dans les sections Techniques. En ce qui concerne l'Ecole Nationale des Arts et Métiers, le Collège Militaire du MANS a acquis une solide réputation : il constitue une des toutes premières préparations de France.

Le Collège Militaire du MANS a tous les moyens techniques et éducatifs d'un développement encore plus grand de sa voie technique. Il serait regrettable pour notre Armée et pour la Nation toute entière qu'une telle richesse ne soit pas exploitée au maximum de ses possibilités.

Sur le plan humain, il faut dire que les élèves ont, avec leurs éducateurs et leurs enseignants d'excellentes relations, ce qui favorise l'épanouissement de leur personnalité.

Enfin, le Collège Militaire, il faut le souligner, est très intégré à la Ville du Mans : il participe à de nombreuses activités locales, et contribue ainsi à donner une bonne image de l'Armée aux autres citoyens.

Les parents d'élèves, persuadés de votre souci du dialogue et de la concertation, attendent avec confiance votre réponse et vous assurent, Monsieur le Ministre, de leurs sentiments les plus respectueux.

28182

## DÉFENSE

### Une école de gendarmerie remplacera en 1983 le collège militaire du Mans

De notre correspondant

**Le Mans.** — C'est officiel : le collège militaire du Mans va céder la place à une école de gendarmerie dès 1983. M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat à la défense, est venu, lundi 25 janvier, l'annoncer aux intéressés. Les cinq cent cinquante élèves actuels pourront y terminer leur scolarité, mais on ne recrutera plus : finie donc la bousculade comme celle de la rentrée dernière où l'on a vu cinq cent soixante-seize candidats pour soixante-dix places en classe de troisième ou cinq cent soixante et onze prétendants pour quarante-six élus en seconde technique (1).

Les premiers futurs gendarmes doivent être accueillis dès la rentrée de 1983, mais ce n'est pas avant 1985 que l'école de gendarmerie du Mans tournera à plein régime : l'effectif atteindra alors huit cents élèves et on estime pouvoir aller jusqu'à mille deux cents.

Le secrétaire d'Etat à la défense n'a pas vraiment rassuré lorsqu'il a promis le reclassement de chacun des cent quarante civils employés actuellement par le collège militaire. Il n'a pas convaincu non plus lorsqu'il a insisté sur l'intérêt économique pour la Sarthe : « Nous estimons que cette présence aura un effet induit dans l'économie locale de 60 millions de francs par an. » Pas plus que lorsqu'il a expliqué : « Il n'est pas normal que l'armée forme des jeunes pour le baccalauréat, puisque c'est la vocation de l'éducation nationale. Cela ne remet évi-

demment pas en cause notre devoir d'assurer, dans des établissements spécifiques, comme le Prytanée de La Flèche, la formation scolaire des enfants de militaires, en raison de la mobilité de leurs parents et pour les besoins de l'armée. »

Le personnel n'a pas accepté d'avoir été mis devant le fait accompli, comme il en a aujourd'hui le sentiment. Reste à savoir qui a été mis devant le fait accompli : les personnels du collège militaire du Mans ou les nouveaux élus socialistes auxquels l'armée a réussi à « vendre » un projet contre lequel Joël Le Theule, l'ancien ministre de la défense, élu sarthois et décédé en 1980, s'était battu depuis 1974 ?

**ALAIN MACHEFER.**

(1) Les élèves du collège militaire du Mans viennent notamment pour 20 % de la région parisienne, 25 % de l'Ouest de la France et pour 5 % des départements d'outre-mer. Parmi eux 18 % sont fils de militaires, 27 % fils d'ouvriers, 22 % fils de fonctionnaires.

● Un caporal du 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Rouen, M. Luc Laforêt, vient d'être sanctionné de trente jours d'arrêt pour avoir incité d'autres appelés de son unité à signer un appel en faveur des libertés démocratiques dans l'armée et du service de six mois. Une dizaine d'autres soldats du même régiment seraient en instance de sanction pour le même motif.